



## Compte rendu des délibérations

Séance du 15 Mars 2016 à Saint Vincent des Landes

Les Membres du **Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin Versant de la Chère**, régulièrement convoqués à cet effet, se sont réunis le Mardi 16 Mars 2016 en salle municipale de Saint Vincent des Landes.

➤ Convocation du 29 Février 2016 ➤ Membres en exercice : 38 ➤ Nombre de présents : 27 ➤ Nombre de procurations de vote : 3 ➤ Nombre de votants : 30

### Etaient présents :

Mme. FREOUR Patricia, Déléguée titulaire de Saint-Vincent-des-Landes  
M. LECRAC Vincent, Délégué suppléant de Saint-Vincent des Landes  
M. MENAGER Yvan, Délégué titulaire de Mouais  
M. HARROUET Gilles, Délégué titulaire de Mouais  
M. DENIEUL René, Délégué titulaire de Derval  
Mme. LEBLAY Jacqueline, Déléguée titulaire de Derval  
M. LEVANT Claude, Délégué titulaire de Pierric  
M. MIGOT Patrice, Délégué titulaire de Pierric  
M. LEFEUVRE Michel, Délégué titulaire de Conquereuil  
M. TAUPIN Michel, Délégué titulaire de Conquereuil  
M. CARETTE Damien, Délégué titulaire de Châteaubriant  
M. BAHUET Olivier, Délégué suppléant de Châteaubriant  
M. LORANT Gildas, Délégué titulaire de Soudan  
M. LEGRENEUR Yann, Délégué titulaire de Soudan  
M. GAUVIN Michel, Président, Saint-Aubin-des-Châteaux  
M. SIMONEAU Louis, Délégué titulaire de Ruffigné  
Mme BARAT Isabelle, déléguée titulaire de Rougé  
M. ORIOT Michel, Délégué titulaire de Sion-les-Mines  
M. DELOURME Philippe, Délégué titulaire de Sion-les-Mines  
M. RENAUD Gérard, Délégué titulaire de Teillay  
M. COLIN Yves, Délégué titulaire de Teillay  
M. LEGENDRE Serge, Délégué titulaire de Saint-Sulpice-des-Landes  
Mme. LUCAS Catherine, Déléguée titulaire de La Dominelais  
M. MARTIN Rémy, Délégué titulaire d'Ercé-en-Lamée  
Mme. PAITEL Patricia, Déléguée titulaire d'Ercé-en-Lamée  
Mme ZAVADESCO Josiane, Déléguée titulaire de Lusanger

### Participaient en outre

Mme. SECHET Typhaine, Animatrice au SMABVC  
M. POIRON Pierre André, Technicien de rivière au SMABVC

### Etaient absents et excusés :

M. FAUCHEUX Didier, Délégué titulaire de Saint-Vincent des Landes donne procuration à M. LECRAC Vincent  
M. GICQUEL Yvon, Délégué titulaire de Châteaubriant représenté par Olivier BAHUET  
M. GOUJON Dominique, Délégué titulaire à Saint-Aubin-des-Châteaux  
M. BESNIER Serge, Délégué titulaire de Guémené-Penfao  
Mme. SAP Isabelle, Déléguée titulaire de Sainte-Anne-sur-Vilaine  
M. POULAIN Christian, Délégué titulaire de Sainte-Anne-sur-Vilaine  
M. HAUTOIS Mickael, Délégué titulaire de La Dominelais donne procuration à Mme LUCAS Catherine  
M. JUTEL Joël, Délégué titulaire de la Commune du Grand-Fougeray  
M. METAYER Didier, Délégué titulaire de Rougé  
M. FRESIL Gwénaél, Délégué titulaire de Saint-Sulpice-des-Landes donne procuration à M. LEGENDRE Serge

### Etaient absents

M. ROBERT Yvonnick, Délégué titulaire de Ruffigné  
M. LEGENDRE Daniel, Délégué titulaire de Guémené-Penfao  
Mme. CAVE Anne, Déléguée titulaire de la Commune du Grand-Fougeray  
M. RIO Mikael, Délégué titulaire de Lusanger

### Ouverture de séance à 19h30

Secrétaire de séance : Mme Patricia FREOUR

## **1-Validation du compte-rendu de conseil syndical du 9 Décembre 2015**

### *Exposé*

Monsieur le Président demande aux membres du Comité Syndical de valider le compte-rendu du conseil syndical du 9 Décembre 2015, envoyé par mail le 2 Février 2016 aux élus titulaires.

### *Délibération*

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil syndical du 9 Décembre 2015.

**Voix pour : 30**

**voix contre : 0**

**abstentions : 0**

## **2- Validation des bilans d'activités 2014 et 2015**

### *Exposé*

En 2014 et 2015, le Syndicat de la Chère a mené des actions sur les milieux aquatiques et sur le bassin versant, faisant suite au Contrat Restauration Entretien (CRE) de la Chère (2007-2012) finalisé.

Il est rappelé par le technicien, aux délégués présents en séance, les actions de 2014 et 2015, synthétisant les rapports d'activités 2014 et 2015 envoyés antérieurement au conseil syndical à chaque élu.

### *Délibération*

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les comptes rendus des rapports d'activités du Syndicat de 2014 et 2015.

**Voix pour : 30**

**voix contre : 0**

**abstentions : 0**

## **3- Approbation du compte administratif 2015**

### *Exposé*

Le compte administratif qui retrace les différentes réalisations de l'exercice 2015, fait apparaître :

**- en section de fonctionnement :**

Un total de dépenses s'élevant à 106 404,89 € et un total de recettes de 119 381,72 €, ce qui représente un excédent pour l'exercice 2015 de 12 976,83 €, auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté de l'exercice antérieur de 74 351,87 €

**Ainsi le résultat global cumulé de la section de fonctionnement fait ressortir un excédent en fin d'exercice de 87 328,70€**

**- en section d'Investissement :**

Un total de dépenses s'élevant à 15 651,13 € et un total de recettes de 24 634,62 €, ce qui représente un excédent pour l'exercice 2015 de 8 983,49 €, auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté de l'exercice antérieur de 41 147 €.

**Ainsi le résultat global cumulé de la section d'investissement fait ressortir un excédent en fin d'exercice de 50 130,49 €.**

Délibération

Le Président ayant quitté les lieux de la séance, monsieur LEGENDRE Serge, Vice-Président, propose de procéder au vote du compte administratif 2015.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical valident à l'unanimité le compte administratif 2015 qui leur a été présenté.

**Voix pour : 30**

**voix contre : 0**

**abstentions : 0**

#### **4-Vote du Compte de Gestion 2015 du receveur**

Exposé

Mme PIVAUT, Trésorière, ne pouvant être présente, le Président présente le Compte de Gestion retraçant les écritures passées à la Trésorerie au cours de l'année 2015 concernant le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin Versant de la Chère.

Le Compte de Gestion, en tous points identiques au Compte Administratif, fait apparaître un excédent de 12 976,83 € en fonctionnement et un excédent de 8 983,49 € en investissement.

Compte tenu des résultats de l'exercice précédent (74 351,87 € en fonctionnement et 41 147 € en investissement), le résultat de clôture fait apparaître un **excédent de 87 328,70 €** en fonctionnement et un **excédent de 50 130,49 €** en investissement.

Délibération

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical adoptent à l'unanimité le Compte de Gestion du Receveur pour l'année 2015.

**Voix pour : 30**

**voix contre : 0**

**abstentions : 0**

## **5-Affectation du résultat 2015 au budget primitif 2016**

### Exposé

Le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical :

- que l'excédent de fonctionnement de l'année 2015 s'élève à **87 328,70 €**
- que l'excédent de la section d'investissement de l'année 2015 s'élève à **50 130,49 €**.

Il est proposé que l'excédent de fonctionnement de l'année 2015, soit **reporté** au budget 2016, soit 87 328,70€ sur le compte 002.

Il est proposé aux membres du Conseil **de reporter** le résultat d'investissement de l'exercice 2015 soit 50 130,49€, en excédent d'investissement au compte 001.

### Délibération

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical adoptent à l'unanimité cette proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2015 au budget primitif de 2016.

**Voix pour : 30**

**voix contre : 0**

**abstentions : 0**

## **6-Budget primitif 2016**

### Exposé

*Le budget primitif 2016 du Syndicat de la Chère est présenté avec reprise des résultats de l'année 2015, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2015, ainsi que de la délibération d'affectation des résultats présentés lors de la même séance.*

*Conformément à l'instruction M14, ce budget est voté par nature au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.*

*Il se présente en équilibre en dépense et en recettes ainsi qu'il suit :*

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
	<b>261 062,05 €</b>	<b>261 062,05 €</b>
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
	<b>186 847,54 €</b>	<b>186 847,54 €</b>

M. Le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le budget primitif du Syndicat tel que présenté.

Délibération

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical adoptent à l'unanimité le budget primitif 2016 du Syndicat.

**Voix pour : 30**

**voix contre : 0**

**abstentions : 0**

**7- Etudes à engager en 2016**

Exposé

Le budget primitif pour l'année 2016 comprend des montants à engager pour la réalisation d'études et de travaux par des prestataires extérieurs. La liste par thématique de ces actions et leur montant estimatif ont été présentés lors du conseil syndical du 9 Décembre 2015, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire.

Les montants à engager inscrits dans le budget 2016 restent les mêmes, hormis :

- L'ajout d'un suivi des sédiments sur le plan d'eau de la Hunaudière en lien avec la mise en place d'une gestion de la vanne par convention sur une période de 3 ans.
- L'augmentation de l'enveloppe pour les travaux d'urgence sur cours d'eau.
- La suppression de l'étude de ruissellement en 2016 qui sera reporté en 2017.

Le récapitulatif des études et travaux à engager en 2016, via des prestataires extérieurs est présenté dans le tableau suivant :

Actions	Coût estimatif	Subventions extérieures évaluées	Coût évalué pour le syndicat
<b>Milieux aquatiques</b>			
<i>Définition de la programmation pour le contrat territorial –volet milieux aquatiques</i>	70 000 € HT	80%	14 000 €
<i>Lutte contre la jussie</i>	5 000 € TTC	25%	3 750€
<i>Travaux d'urgence sur cours d'eau (embâcles)</i>	10 000 € TTC	40%	6 000 €
<i>Suivi de sédiments Hunaudière</i>	10 000 €TTC	60%	4 000 €
<b>Qualité des eaux</b>			
<i>Définition de la programmation pour le contrat territorial –volet qualité des eaux</i>	60 000 € HT	80%	12 000 €
<i>Plans de désherbage communaux</i>	30 000 € TTC	80%+20% communes	0 €
<i>Achat de matériel</i>	15 000 € TTC	80%+20% communes	0 €
<i>Animation / Formations</i>	1 500 € TTC	60%	600 €
<b>Inondation</b>			
<i>Travaux rehaussement des digues et d'entretien</i>	35 000 € HT	0%	35 000 €

Délibération

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, autorisent M. le Président

- à engager toutes les démarches administratives concernant la mise en place de ces marchés en respectant les montants évalués dans le tableau ci-dessus,
- à signer toutes les pièces d'attribution de marchés, sous réserve d'éligibilité de financements extérieurs a minima à la hauteur des pourcentages évalués dans le tableau ci-dessus.

**Voix pour : 30**

**voix contre : 0**

**abstentions : 0**

**8- Contrat assurance des risques statutaires**

Exposé

Le président expose :

- l'opportunité pour le syndicat de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents
- que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques en application de :
  - o la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale
  - o du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Délibération

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical décident :

Le syndicat charge le Centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L : Décès, accident du travail, maladies professionnelles, maladies ordinaire, longue maladie/longue durée, Maternité-Paternité-Adoption
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L : Accident du travail, maladies professionnelles, maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules à la collectivité.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017
- Régime du contrat : capitalisation

**Voix pour : 30**

**voix contre : 0**

**abstentions : 0**

## **9-Informations diverses**

### **Autorisation d'absences / congés pour évènements familiaux**

Le syndicat ne dispose d'aucune convention et règle de fonctionnement concernant les autorisations d'absence et de congés pour événements familiaux. Pour répondre à l'attribution des congés pris en janvier par Pierre André, lié au décès d'un parent, il a été décidé de lui accorder 5 jours d'autorisation d'absence dont 3 jours accordés en congés exceptionnels.

### **COFIL et COTECH des études préalables au contrat territorial**

Les études préalables au contrat territorial (volet milieux aquatiques et volet qualité des eaux) commencent. La réunion de COFIL de démarrage est prévue le 17 Mars 2016. Typhaine SECHET, l'animatrice précise que 4 réunions de COFIL auront lieu de Mars 2016 à Février 2017 (démarrage, diagnostic, définition des enjeux et objectifs, définition de la programmation). C'est le COFIL qui valide les enjeux et la programmation d'actions pour le prochain contrat. Il est donc important que les élus du syndicat soient représentés et suivent la mise en œuvre de ces études préalables au contrat territorial.

### **Validation des inventaires zones humides par la CLE**

L'IAV vient d'envoyer aux communes du bassin versant le résultat de l'analyse des inventaires zones humides réalisée Commission Locale de l'Eau. La CLE demande pour certaines communes la réalisation d'une mise à jour des inventaires. Les communes sont invitées à mobiliser le syndicat pour les accompagner dans la compréhension de cette demande.

### **Réflexion sur la compétence GEMAPI**

L'EPTB Vilaine réalise une étude visant à mener une réflexion sur l'exercice de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant de la Vilaine. Cette étude mobilisera les acteurs suivants : l'IAV, les structures de

bassin (technicien et élus), les EPCI à fiscalité propre (Communautés de communes). Il s'agit dans un premier temps de partager un langage commun, de comprendre concrètement ce que l'on entend derrière la compétence GEMAPI. Il sera aussi question d'identifier les échelles d'intervention les plus adaptées à chacun des volets de la compétence. Dans un second temps, un temps d'échange et de réflexion sera organisé pour définir des scénarios organisationnels de la mise en œuvre des compétences GEMAPI.

### **Formation sur les milieux aquatiques à destination des élus**

Pierre-André POIRON, technicien de rivière présente les modalités d'accès aux formations sur l'eau et les milieux aquatiques sur internet.

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité et les agences de l'eau proposent aux élus six nouveaux modules de cours en ligne gratuits. Il s'agit de présenter de façon vivante, et synthétique les responsabilités et obligations des élus dans le domaine de l'eau.

### **Travaux pour les ouvrages de Soudan**

Pierre André POIRON, technicien, rappelle l'historique de réalisation des ouvrages de Soudan et la rétrocession de ces ouvrages de l'IAV au Syndicat. Il explique qu'une réévaluation des besoins en rechargement a été calculée sur la base des relevés topographiques de 2012. Ces besoins ont été estimés 2 à 3 fois moins importants que les préconisations de l'IAV.

Il est convenu en séance d'informer la commune de Soudan et notamment ses élus délégués au syndicat, de l'avancement du projet de rechargement des retenues, dans la mesure où les réactions des habitants risquent d'être nombreux.

### **Avancement quant à la révision partielle des statuts**

L'ensemble de la procédure de révision partielle des statuts a été mise en place. Nous sommes désormais en attente de publication de l'arrêté préfectoral. Il se posera peut être la question de la représentation des élus des communes de la CCPR au syndicat.

### **Dates du prochain Conseil syndical**

La prochaine réunion du conseil syndical est prévue le 28 Juin 2016 à 19h30.

Aucune question ne restant à l'ordre du jour, le Président décide donc de clore la séance à 21h55.